

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

| Identification | | Numéro de dossier : 1207909001 |
|--|--|--------------------------------|
| Unité administrative responsable | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation | |
| Niveau décisionnel | Conseil d'agglomération | Au plus tard le 2021-01-13 |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante | |
| Compétence d'agglomération / Contrat de ville | Alimentation en eau et assainissement des eaux | |
| Projet | Gestion de l'eau | |
| Objet | Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir sur la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington - Dépense totale de 17 727 611,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10323 (4 soumissions). Autoriser une dépense de 234 317,56 \$, taxes incluses (contrat entente : 206 736,78 \$ + contingences : 27 580,78 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente. | |

Contenu

Contexte

Au cours des dernières années, la conduite de 900 mm installée en 1914 sous la rue Grand Trunk a subi plusieurs bris importants qui ont causé des pertes d'alimentation en eau potable. En effet, la conduite d'eau de 900 mm présente un historique de 15 bris depuis son installation, dont 8 au cours des 10 dernières années. Cette conduite importante pour l'alimentation assure l'approvisionnement en eau potable d'une grande partie de la zone 1 (voir croquis en pièce jointe) et d'une partie de l'arrondissement de Verdun. Toutes les structures des chambres de vannes situées sur les tronçons concernés se trouvent dans un état vétuste et devront être remplacées.

Considérant l'historique de bris et l'âge de la conduite, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau recommande la réhabilitation de ces tronçons de conduites et le remplacement des chambres de vannes. Ces travaux permettront d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau et d'assurer la pérennité de la conduite. Plusieurs propriétaires d'actifs veulent profiter du projet de remplacement de la conduite de 900 mm pour mettre à niveau leurs infrastructures. Pour ce faire, la DEP agira à titre d'exécutante du projet. Ce projet comprend des travaux propres à la DEP, mais également des demandes d'intégration pour des travaux de Bell Canada (Bell), de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), de la Direction des réseaux d'eau (DRE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Plusieurs travaux sont prévus sur ce même tronçon et sur la rue d'Argenson, entre les rues du Centre et Mullins; sur la rue d'Hibernia, entre les rues Grand Trunk et Mullins; sur la rue de la Sucrierie, entre les rues du Centre et Wellington. Les travaux prévus sont le remplacement d'un puits d'accès et l'ajout de conduits (Bell), la réhabilitation de 6 entrées de service sur l'égout collecteur (DEEU), le remplacement de conduites sur les réseaux d'eau et d'égout secondaires (DRE) et la réhabilitation de conduites d'eau secondaires (DRE) incluant le remplacement des branchements de services en plomb. Les travaux

incluent également la construction de fosses de plantation d'arbustes et de trottoir pour l'arrondissement du Sud-Ouest, des travaux de planage et revêtement de la chaussée pour le SUM, incluant le marquage de la voie cyclable protégée. La DRE, le SUM, la DEEU et l'arrondissement du Sud-Ouest ont mandaté la DEP pour concevoir ces ouvrages et les intégrer au projet de réhabilitation de la conduite d'eau principale de 900 mm. Bell a procédé à la conception de ses travaux qui ont par la suite été intégrés au projet de la DEP.

La DEP, agissant en tant qu'exécutante du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. À la fin des travaux, les plans finaux seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres public n° 10323 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 11 août 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 septembre 2020. La durée initiale de publication était de 35 jours calendaires, mais cette durée a été prolongée de 9 jours calendaires à la suite du report de la date d'ouverture en raison d'ajout de remplacement des entrées de service en plomb.

7 addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres et des réponses aux questions.

| Addenda | Date | Objet |
|---------|------------|--|
| #1 | 18/08/2020 | Réémission du formulaire de soumission, modifications à la section VII Devis techniques spéciaux DTSI-O et DTSI-RAP et questions/réponses |
| #2 | 27/08/2020 | Réémission du formulaire de soumission, modifications aux plans 18A26-10, 18A26-19 et 18A26-29 et questions/réponses |
| #3 | 31/08/2020 | Réémission du formulaire de soumission et questions/réponses |
| #4 | 08/09/2020 | Réémission du formulaire de soumission et questions/réponses |
| #5 | 11/09/2020 | Report de la date d'ouverture, Réémission du formulaire de soumission, modifications à la section VII Devis techniques spéciaux DTSI-O et DTSI-M (ajout de remplacement de branchements de service en plomb) et questions/réponses |
| #6 | 15/09/2020 | Réémission du formulaire de soumission et modifications à la section VII Devis techniques spéciaux DTSI-V |
| #7 | 17/09/2020 | Modifications à la section VII Devis techniques spéciaux DTSI-V et questions/réponses |

Décision(s) antérieure(s)

Sans objet.

Description

Les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm de diamètre sous la rue Grand Trunk,

entre les rues d'Argenson et Wellington, se situent dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Des travaux intégrés au réseau de Bell, des travaux de réhabilitation d'entrées de service pour le collecteur d'égout, de remplacement et de réhabilitation de réseaux d'eau secondaires, de remplacement de conduites d'égout secondaires, de construction de trottoir et de réfection de surface, incluant une voie cyclable protégée, s'ajoutent au projet.

Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- La réhabilitation de la conduite principale d'eau de 900 mm de diamètre par l'insertion d'une conduite de 750 mm ($\pm 1\,394$ m.lin);
- La reconstruction de la conduite principale d'eau de 600 mm de diamètre (± 38 m.lin);
- La construction de 2 chambres de vannes de 750 mm de diamètre;
- La construction de 1 chambre de vidange et de 1 chambre de raccordement préfabriquées;
- Le remplacement de la conduite secondaire d'égout ovoïde 750 x 1200 par une conduite de 1500 mm de diamètre (± 125 m.lin);
- Le remplacement de 6 regards d'égout;
- Le remplacement de la conduite secondaire d'eau potable de 200 mm (± 82 m.lin), de 250 mm (± 113 m.lin) et de 300 mm (± 32 m.lin);
- La réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable de 250 mm (± 360 m.lin) et de 300 mm (± 220 m.lin);
- La construction de 9 chambres de vannes secondaires préfabriquées;
- Le remplacement de branchements de service en plomb (103);
- Le remplacement de branchements d'égout sur le collecteur (6);
- La démolition/reconstruction de 1 puits d'accès de Bell;
- La construction de 4 conduits (± 190 m.lin) et de 2 conduits (± 58 m. lin) de Bell;
- Le planage/pavage de la chaussée ($\pm 1\,950$ m²);
- Le marquage et la pose de bollards pour la piste cyclable;
- La construction de fosses de plantation d'arbustes lors des aménagements des nouveaux trottoirs;
- L'élargissement de trottoir et l'ajout d'un débarcadère sur la rue d'Hibernia, entre les rues Grand Trunk et Mullins;
- La construction d'un trottoir au sud de l'intersection des rues Grand Trunk et Ropery.

Un plan de localisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 640 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le premier trimestre de l'année 2021.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 1 772 567,94 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 12,22 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts et parties prenantes, ainsi que de marquage et de signalisation. Des frais incidents sont également prévus pour la surveillance des travaux, la surveillance environnementale ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres. Ainsi, plusieurs rencontres ont été tenues afin de permettre à chacun des intervenants d'établir ses besoins. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux divers requérants lors de l'élaboration des plans et devis aux différentes étapes d'avancement et les commentaires formulés ont été pris en compte. Le projet a été planifié en lien avec d'autres travaux du secteur et s'inscrit dans une séquence globale. La Division AGIR, l'arrondissement et la Direction de la mobilité ont été impliqués dans la planification des entraves.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

Justification

À la suite de l'appel d'offres public n° 10323, il y a eu 14 preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et 4 soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.

Les motifs de désistement des 10 preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- 4 preneurs sont des fournisseurs;
- 2 preneurs sont des sous-traitants;
- 1 preneur est la Ville de Rimouski;
- 3 preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

| SOUSSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|---------------|----------------------------------|
| Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. | 14 500 644,36 \$ | n/a | 14 500 644,36 \$ |
| Les Excavations Lafontaine inc. | 14 609 285,96 \$ | n/a | 14 609 285,96 \$ |
| Loiselle inc. | 15 568 620,00 \$ | n/a | 15 568 620,00 \$ |
| Eurovia Québec Grands Projets inc. | 15 830 000,00 \$ | n/a | 15 830 000,00 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 15 401 857,47 \$ | n/a | 15 401 857,47 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i> | | | - 901 213,11 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 5,85 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i> | | | 108 641,60 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,75 % |

L'estimation de soumission du professionnel, mandatée par la DEP, a été établie avant l'appel d'offres et a été révisée pendant la période d'appel d'offres.

L'analyse des soumissions réalisée par la DEP a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart favorable de 901 213,11 \$, soit 5,85 %, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par le professionnel. Les écarts sont répartis sur l'ensemble des items du bordereau.

L'écart entre le soumissionnaire conforme ayant soumis le deuxième plus bas prix et le soumissionnaire recommandé est de 108 641,60 \$, soit 0,75 %, taxes incluses. Les écarts sont répartis sur l'ensemble des items du bordereau.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 octobre 2020 et un renouvellement a été demandé le 26 juin 2020 respectant le 90 jours. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Étant donné qu'il s'agit d'un contrat de plus de 10 M\$, le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Aspect(s) financier(s)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 17 727 611,22 \$, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, de contingences et d'incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

- Le contrat avec Duroking Construction - - 9200-2088 Québec inc. pour un montant de 14 500 644,36 \$, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (12,22 % du coût du contrat) de 1 772 567,94 \$, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (10,03 % du coût du contrat) de 1 454 398,92 \$, taxes incluses.

Les coûts des travaux seront assumés par la DEP, la DEEU, la DRE, le SUM, l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi que le partenaire Bell.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

DÉPENSES ASSUMÉES par la DEP

La dépense de ce contrat sera assumée à 53,57 % par la DEP, cela représente 7 767 995,58 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 12 %, soit 932 159,47 \$, taxes incluses, pour les frais contingents et

de 6 %, soit 466 079,73 \$, taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DEP est de 9 166 234,79 \$, soit une dépense de 8 369 994,12 \$ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG-20-015.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE

La dépense de ce contrat sera assumée à 35,53 % par la DRE, cela représente un montant de 5 152 473,17 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 669 821,51 \$ (13 %), taxes incluses, pour les frais contingents et de 824 395,71 \$ (16 %), taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DRE est de 6 646 690,39 \$, soit une dépense de 6 069 314,27 \$ nette de ristourne qui sera assumée par les règlements d'emprunt # 20-002. Par ailleurs, une partie du coût NET assumé par la DRE est admissible à une subvention estimée à 4 834 122,48 \$, dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 1 235 191,79 \$ à la charge des contribuables. Cependant, même si nous sommes raisonnablement certains d'obtenir ce financement, la Direction des réseaux d'eau n'a toujours pas obtenu le protocole d'entente signé pour cette dernière.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la Division des actifs routiers et cyclables (SUM)

La dépense de ce contrat sera assumée à 7,30 % par la Division des actifs routiers et cyclables du SUM, cela représente 1 058 972,94 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 105 897,29 \$ (13 %), taxes incluses, pour les frais contingents et de 163 923,47 \$ (16 %), taxes incluses pour les frais incidents qui permettront de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, et couvre les travaux de marquage qui seront effectués par la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée ainsi qu'une partie des travaux de Bell. La dépense totale est de 1 328 793,70 \$, soit une dépense de 1 213 365,76 \$ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt 17-074 du programme 55856- Programme complémentaire de planage et revêtement artériel. La dépense de 1 213 365,76 \$ nette de ristourne est subventionnée à 100% par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DEEU

La dépense de ce contrat sera assumée à 0,10 % par la DEEU, cela représente 14 155,72 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 50 % soit un montant de 7 077,86 \$, taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale est de 21 233,58 \$, soit une dépense de 19 389,09 \$ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG 18-031.

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par l'arrondissement du Sud-Ouest

La dépense de ce contrat sera assumée à 2,07 % par l'arrondissement du Sud-Ouest, cela représente 300 310,16 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit un montant de 30 031,02 \$, taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale est de 330 341,17 \$, soit une dépense de 301 645,52 \$ nette de ristourne.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par Bell Canada

La dépense de ce contrat sera assumée à 1,43 % par Bell, cela représente 206 736,78 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 11,77%, soit un montant de 27 580,78 \$, taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale est de 234 317,56 \$, soit une dépense de 213 963,17 \$ nette de ristourne.

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 234 317,56 \$, taxes incluses, (contrat entente: 206 736,78 \$ + contingences : 27 580,78 \$), ce qui représente un montant de 213 963,17 \$ net de ristourne.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

Développement durable

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

Impact(s) majeur(s)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

La validé des soumissions est de 120 jours, soit du 24 septembre 2020 au 22 janvier 2021. Nous avons demandé une prorogation de la soumission de 35 jours, soit jusqu'au 26 février 2021 à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. L'entrepreneur a accepté la prorogation (voir la pièce jointe).

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement

et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

Opération(s) de communication

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 janvier 2021
- Octroi de contrat : 28 janvier 2021
- Mobilisation en chantier : Février 2021
- Délai contractuel : 640 jours calendaires (sans pause hivernale)
- Fin des travaux : Novembre 2022

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2021-01-13 Fin: 2022-10-15

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| Intervenant | Sens de l'intervention |
| Autre intervenant | Sens de l'intervention |

| | |
|--|--|
| <p>Parties prenantes Jean CARRIER Sandra PICARD Louis AUGER Roger KANYINDA Rosa Yris ALVAREZ DE GARCIA Kathy DAVID Jean-François BALLARD Raynald MACHER-POITRAS Ghizlane KOULILA Julie LAPOINTE</p> | <p>Services Service de l'urbanisme et de la mobilité Le Sud-Ouest Service de l'urbanisme et de la mobilité Service de l'eau Service de l'eau Service de l'eau Service des finances Le Sud-Ouest Le Sud-Ouest Service des finances</p> |
| <p>Sandra PICARD, 14 décembre 2020 Raynald MACHER-POITRAS, 14 décembre 2020 Ghizlane KOULILA, 11 décembre 2020 Julie LAPOINTE, 7 décembre 2020 Jean-François BALLARD, 7 décembre 2020 Jean CARRIER, 27 novembre 2020 Kathy DAVID, 27 novembre 2020 Roger KANYINDA, 27 novembre 2020</p> | |
| <p>Responsable du dossier Caroline HARMIGNIES Chargée de projet Tél. : 514-248-0142 Serge Martin Paul Chef de section</p> | <p>Endossé par: Jean-François DUBUC Chef de division Tél. : 514 248-0191 Télécop. : 514 872-8146 Date d'endossement : 2020-11-26</p> |

514-210-4417

Télécop. :

Approbation du Directeur de direction

Alain LARRIVÉE

Direction de l'eau potable

Tél. : 514 872-5090

Approuvé le : 2020-12-17 15:53

Approbation du Directeur de service

Chantal MORISSETTE

Directrice

Tél. : 514 280-4260

Approuvé le : 2020-12-19 17:27

Numéro de dossier : 1207909001